

LA VAGUE

Édition spéciale



Invitation à une rencontre citoyenne

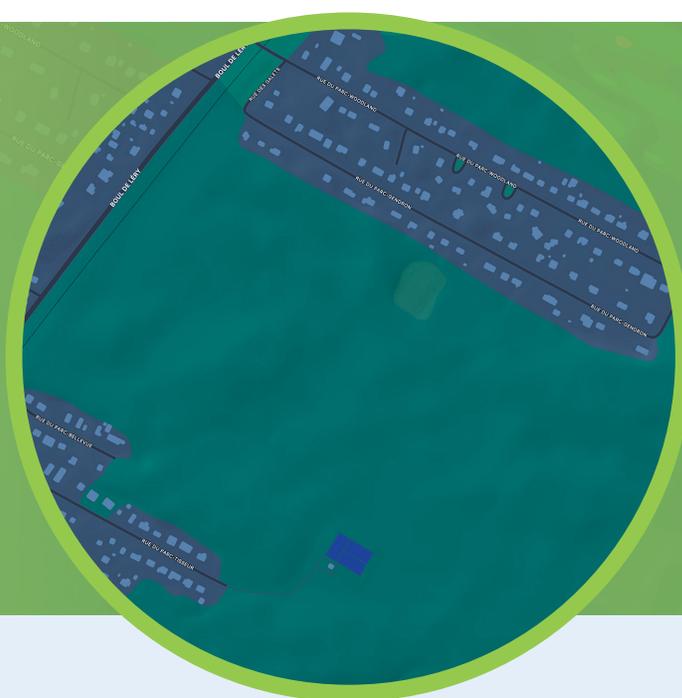
Projet DC2

**Un projet d'envergure se dessine à l'horizon...
et vous êtes au cœur de la conversation !**

Le 8 septembre prochain, entre 17 h et 19 h 30

À la salle Adolphe-Leduc de l'hôtel de ville
1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Léry

**La Ville de Léry vous invite
à une rencontre de consultation
publique au sujet du projet DC2,
un développement immobilier
d'environ 700 portes qui verra
le jour sur le terrain situé entre
la rue du parc Gendron et
la rue du parc Bellevue.**



Pourquoi participer ?

Parce que votre opinion compte. Parce que vos questions méritent des réponses claires.
Et parce que ce projet, c'est aussi votre milieu de vie de demain.

Déroulement de la soirée

Entre 17 h et 19 h

**Venez quand bon
vous semble !**

Vous pourrez discuter librement avec :

- Des membres du **conseil municipal**
- Des membres du **comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
- Des **promoteurs du projet**
- Des **experts** en environnement, en aménagement, en développement durable, etc.

Cette rencontre se déroulera sous la forme de tables thématiques installées dans la salle, chacune dédiée à une vocation précise : l'environnement, le développement, l'aménagement des parcs, etc. Vous pourrez circuler librement d'une station à l'autre pour poser vos questions et échanger directement avec les intervenants. Durant cette période, vous pourrez échanger à votre rythme, avant de passer à la partie plus officielle de la rencontre.

De 19 h à 19 h 30

**Ne manquez pas
cette partie officielle !**

Place à la portion plus formelle de la consultation publique, où nous ferons le point ensemble.

Que vous soyez curieux, préoccupé, enthousiaste ou simplement intéressé(e), **venez poser vos questions, partager vos idées et vous informer.**



Une soirée participative, ouverte et sans chichis

Nous avons hâte de vous y voir et de bâtir ensemble, un nouveau quartier qui vous ressemble.

Le conseil municipal de la Ville de Léry



Saviez-vous que...

La Ville de Léry exige des promoteurs que chaque développement résidentiel ou commercial intègre la conservation de secteurs boisés significatifs à l'intérieur de leur projet. Le projet DC2 n'échappera pas à cette règle.

Ces espaces verts doivent être maintenus et valorisés, afin de constituer de véritables trames vertes continues, accessibles et profitables à l'ensemble de la communauté. Cette exigence vise non seulement à protéger les écosystèmes déjà présents, mais également à offrir aux résidents des lieux naturels à proximité de leur milieu de vie.

